

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

Grand Palais – Porte C – Av. Franklin Roosevelt 75008 Paris
Permanence : Mardi et Jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h
☎ : 01 43 59 52 49 - lesalon.artistesfrancais@orange.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

04 JUILLET 2019 (inclus)

Passé cette date, les dossiers seront renvoyés aux artistes.

REGLEMENT DU SALON 2020 Conditions et droits d'inscription « Exposant »

Le Salon des Artistes Français aura lieu au Grand Palais du 11 au 16 février 2020

Les droits d'exposition comprennent les frais d'exposition + la reproduction d'une œuvre dans le catalogue 2020. Pour les sections où plusieurs œuvres sont sélectionnées, le jury fera le choix de l'œuvre qui sera reproduite dans le catalogue.
Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou les supprimer en nous contactant (coordonnées ci-dessus).

PEINTURE ET ŒUVRE SUR PAPIER	1 ŒUVRE		
<u>Formats œuvre/papier (baguette incluse)</u> : Minimum: 55cmx46cm Maximum : 100cmx130cm		Droits d'exposition	350 €
<u>Formats peinture (hors baguette)</u> : Minimum : 73cmx60cm Maximum : 220cmx220cm		Frais administratifs	48 €
<u>Techniques à préciser sur fiche d'inscription</u> : huile, acrylique, mixte, expression numérique		TOTAL	398 €
<u>Présentation des toiles</u> : baguettes cache clous ou ruban adhésif ou cadre américain, avec piton pour accrochage. <u>Présentation des œuvres sur papier</u> : sous plexiglas (verre à vos risques), pinces interdites, baguettes bois naturel obligatoires et attaches obligatoires.			
<u>Jury</u> : présenter 1 ou 2 œuvres différentes pour le choix du jury. Fournir photo(s) format papier (13x18cm) + 1 CD (fichier jpeg 300dpi)			
SCULPTURE	3 ŒUVRES MAXIMUM		
<u>Présentation des œuvres au Salon</u> : socles ignifugés ou bois M1 et vitrines sont à fournir par l'artiste		Forfait d'exposition	350 €
Toutes les œuvres doivent obligatoirement être fixées solidement sur leur socle. Les œuvres		Frais administratifs	48 €
pourront être dissociées lors de l'installation. <u>Couleurs de socle autorisées</u> : blanc, gris ou noir.		TOTAL	398 €
Toute œuvre sculpturale de plus de 50 kg doit être disposée sur palette. Les œuvres présentées devront répondre aux critères techniques exclusivement artistiques (pas de stéatite, pas de copie issue de moulage...)			
<u>Jury</u> : présenter 1 à 5 œuvres différentes pour le choix du jury. Fournir photo(s) format papier (13x18cm) + 1 CD (fichier jpeg 300dpi)			
GRAVURE EN MÉDAILLE	1 PANNEAU		
		Droits d'exposition	350 €
		Frais administratifs	48 €
		TOTAL	398 €
<u>Jury</u> : fournir photos des médailles, format photo (13x18cm) + 1 CD (fichier jpeg 300dpi)			
GRAVURE ET LITHOGRAPHIE	3 ŒUVRES MAXIMUM		
<u>Format maximum</u> : colombier (63x90). Groupement de petits formats admis dans un même cadre.		Forfait d'exposition	350 €
<u>Présentation des œuvres</u> : sous plexiglas (verre à vos risques), baguettes obligatoires (blanc, noir ou bois)		Frais administratifs	48 €
<u>Couleurs du passe-partout</u> : blanc, blanc cassé. Pinces interdites. Attaches obligatoires.		TOTAL	398 €
<u>Jury</u> : présenter 1 à 3 œuvres différentes. Fournir photo(s) format papier (13x18cm) + 1 CD (fichier jpeg 300dpi) Les gravures groupées dans un même cadre peuvent être vendues séparément si des tirages supplémentaires sont déposés dans un carton le jour du dépôt. Un reçu vous sera alors délivré.			
MOSAÏQUE	1 ŒUVRE		
<u>Format maximum</u> : 200cm x 200cm		Droits d'exposition	350 €
<u>Présentation de l'œuvre au Salon</u> : support à prévoir par l'artiste		Frais administratifs	48 €
		TOTAL	398 €
<u>Jury</u> : présenter 1 ou 2 œuvres différentes pour le choix du jury. Fournir photo(s) format papier (13x18cm) + 1 CD (fichier jpeg 300dpi)			
MINIATURE	5 ŒUVRES MAXIMUM		
<u>Présentation des œuvres au Salon</u> : vitrine à fournir par l'artiste		Forfait d'exposition	350 €
<u>Jury</u> : fournir 1 photo par œuvre présentée, format photo (13x18cm) + 1 CD (fichier jpeg 300dpi)		Frais administratifs	48 €
		TOTAL	398 €
PHOTOGRAPHIE	1 ŒUVRE ou 1 SERIE SUR LE MEME THEME		
<u>Formats (cadre compris)</u> : Minimum 40x50cm Maximum 180x180cm		Forfait d'exposition	350 €
<u>Présentation des œuvres au Salon</u> : poids maximum 10 kg. Encadrement facultatif de couleur sobre.		Frais administratifs	48 €
Pinces interdites et verre à vos risques. Les photos non équipées d'un système d'accrochage fiable seront refusées. Identification obligatoire au dos de chaque photo (nom + titre de l'œuvre + technique)		TOTAL	398 €
<u>Jury</u> : Vous pouvez soumettre 2 propositions maximum au jury. Si celui-ci en retient une, il pourra choisir l'ensemble des photos présentées ou en retirer. <u>Fournir au jury</u> : photo(s) format papier (13x18cm) + 1 CD (fichier jpeg 300dpi) + 1 photo du projet dans son ensemble.			
TAPISSERIE ET ART MURAL	1 ŒUVRE		
<u>Format maximum (H) 200cm x (L) 200cm</u>		Droits d'exposition	350 €
<u>Jury</u> : vous pouvez présenter 1 ou 2 œuvres différentes pour le choix du jury.		Frais administratifs	48 €
Fournir 1 photo par œuvre présentée, format papier (13x18cm) + 1 CD (fichier jpeg 300dpi)		TOTAL	398 €
ARCHITECTURE	1 ŒUVRE		
Projet, maquette, design		Droits d'exposition	350 €
<u>Format</u> : Surface maximum 1m ² au sol et 2 mètres linéaires		Frais administratifs	48 €
<u>Jury</u> : fournir 1 seule photo format (13x18cm) + 1 CD (fichier jpeg 300dpi)		TOTAL	398 €

RÈGLEMENT ET REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Pour les étudiants d'école d'art de moins de 25 ans : réduction de 50 % sur les droits d'exposition et non sur les frais administratifs. Joindre **obligatoirement** à votre règlement la photocopie de votre carte d'étudiant de l'année en cours.

Etranger : Tout règlement en provenance d'un pays étranger doit être effectué **en euros**. Pour les pays hors zone SEPA, ajoutez 20€ pour les frais bancaires.

Mode de règlement : les droits d'inscription peuvent être réglés :

a/ soit par chèque à l'ordre de la « Sté des Artistes Français » sous forme de deux règlements : **48 €** et **350 €**

b/ soit en espèces ou bien par virement bancaire → dans ces 2 cas, effectuer un règlement de la somme globale.

Coordonnées bancaires pour règlement par virement :

Adresse de notre banque : **Société Générale** (Paris Elysées Entreprises) 91 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS

Compte Bancaire : N° 00050260909 – Code Banque : 30003 – Code Guichet : 03170 – Clé RIB : 16

Code d'identification internationale : FR76 30003 03170 00050260909 16 – Identifiant international : SOGEFRPP

IMPÉRATIF : **Pour tout virement bancaire, vous devez joindre à votre dossier d'inscription la photocopie de votre ordre de paiement.** Dans le cas contraire, votre dossier sera refusé et vous sera retourné.

Remboursement des droits d'exposition : Dans le cas de non-admission au salon et si vous avez payé vos droits d'exposition par virement, ou en espèces, ils vous seront remboursés par virement bancaire (joindre à votre dossier vos coordonnées bancaires : codes IBAN / SWIFT / BIC + nom titulaire du compte + nom et adresse de la banque). Si par contre, vous nous avez fait parvenir deux chèques, nous encaisserons les frais administratifs (48€) et vous renverrons les droits d'exposition (350€). Dans le cas où un artiste serait accepté et ne donnerait pas suite à son inscription, la totalité des droits d'inscription (frais administratifs + droits d'exposition) sera conservée par la Société des Artistes Français.

PHOTO(S) POUR LE JURY ET CD POUR LE CATALOGUE

La ou les œuvre(s) présentée(s) devront être adressées au secrétariat **SOUS FORME DE PHOTO DE BONNE QUALITE (FORMAT PAPIER 13x18cm) pour le jury + 1 CD (fichier JPEG 300dpi) pour le catalogue (tout autre support (ex : clé USB) sera refusé).**

La ou les œuvres devront être photographiées « plein cadre ». Indiquez impérativement au dos de la photo vos nom et prénom ou pseudonyme, le titre et le sens de l'œuvre (haut ↑ et bas ↓). Indiquez sur le CD vos nom et prénom ou pseudonyme, le nom de chaque fichier jpeg doit correspondre au titre de l'œuvre.

JURY ET ADMISSION DES ŒUVRES

Les photos des œuvres, pour toutes les sections, passent devant le jury qui statue sans appel. Les copies d'œuvres ainsi que les œuvres déjà exposées au Salon des Artistes Français ne sont pas acceptées. Les décisions du jury seront notifiées par courrier en novembre. Aucune réponse concernant la décision du jury ne sera donnée par téléphone ou par courriel.

DEPOT DES ŒUVRES

Accompagnées du certificat de dépôt dûment rempli, les œuvres acceptées devront être déposées directement à l'espace d'exposition à une date qui vous sera communiquée ultérieurement, déballées par vous-même ou votre transporteur. **Vous devez reprendre les emballages** (excepté les palettes pour les sculptures de plus de 50kg) **et les rapporter le jour du retrait.** Il appartient aux artistes qui ne peuvent déposer eux-mêmes leurs œuvres de s'entendre avec un intermédiaire ou un transporteur qui se chargera de ce travail, au dépôt comme au retrait. A titre indicatif, et sans responsabilité de notre part, la S.N.M. Protect, 33 rue Auber 94400 Vitry/Seine - Tél : 01 46 71 40 40 / mail : atelier@snmprotect-lafactory.com, peut se charger de ces formalités.

Obligatoire : identifier chacune de vos œuvres en indiquant : vos nom, prénom, pseudonyme (s'il y a lieu), et numéro de l'œuvre (ce numéro est indiqué sur le courrier d'acceptation et sur le bordereau de dépôt/retrait). Les œuvres non identifiables ne seront pas exposées. **Les œuvres présentées au Salon doivent impérativement être celles acceptées par le jury sous peine de refus.**

RETRAIT DES ŒUVRES EXPOSÉES

Aucune œuvre exposée ne pourra être retirée avant la fin du Salon. Toutes les œuvres exposées devront être impérativement retirées à une date précisée ultérieurement. Se munir du certificat de dépôt et de l'emballage de l'œuvre. **Passé la date de retrait, les œuvres seront confiées à un garde-meubles aux frais et aux risques de l'exposant** (garde-meubles : S.N.M. Protect, cf « Dépôt des œuvres »). Les œuvres peuvent être retirées soit par l'artiste soit par un intermédiaire sur présentation du certificat de « dépôt/retrait » ou d'un bon d'enlèvement du transporteur désigné par l'artiste.

VENTE DES ŒUVRES

Une aide de 10 % sera versée par l'artiste à la Sté des Artistes Français au titre de participation aux frais de fonctionnement du Salon et une commission de 10 % sera versée à l'hôtesse du Salon. Le prix des œuvres que vous indiquerez sur la notice d'inscription est ferme et définitif. Nous vous rappelons qu'il n'est pas possible de se rétracter sur la mise en vente d'une œuvre pendant la durée du Salon.

LA STÉ DES ARTISTES FRANÇAIS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL, INCENDIE, DÉGRADATION, ETC... DES ŒUVRES. IL EST VIVEMENT RECOMMANDÉ AUX EXPOSANTS DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE INDIVIDUELLE.

En cas de force majeure, entraînant l'annulation de l'exposition, la Société des Artistes Français se réserve le droit de prélever 35 % sur le montant des droits d'exposition, afin de couvrir les frais déjà engagés.

ACCÈS AU SOCIÉTARIAT

Pour devenir sociétaire, il faut être de nationalité française (les artistes étrangers peuvent obtenir le titre de membre associé) et avoir exposé 2 fois au Salon des Artistes Français. Votre dossier passera ensuite devant un jury. Le délai de candidature au sociétariat peut être écourté par l'obtention d'une médaille. Les artistes médaillés d'or au Salon peuvent accéder au sociétariat sans passer devant le jury. Déposer un dossier d'inscription que vous aurez préalablement demandé au secrétariat en décembre 2019.

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE, A NOUS RENVOYER AU PLUS TARD LE 04/07/19, DOIT COMPRENDRE :

- La fiche de candidature** remplie en lettres majuscules et dûment datée et signée.
- Vos 2 chèques** : frais administratifs : 48€ + droits d'exposition 350€ ou copie de votre ordre de virement (montant global à virer).
- La ou les photos** (format 13x18) pour le jury ; indiquez au dos de la photo : votre nom ou pseudo, le titre et le sens de l'œuvre. **+ 1 CD (fichier format JPEG 300dpi)**, indiquez sur le CD vos nom/prénom ou pseudonyme
- Joindre 1 enveloppe demi-format** (162x229) libellée à vos nom et adresse et affranchie en fonction du poids de votre dossier.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

Grand Palais – Porte C – Av. Franklin D. Roosevelt 75008 Paris
Permanence : Mardi et Jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h
☎ : 01 43 59 52 49 - lesalon.artistesfrancais@orange.fr
Avec le soutien de la Délégation aux Arts Plastiques

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
04 JUILLET 2019 (inclus)

Passé cette date, les dossiers seront renvoyés aux artistes.

FICHE DE CANDIDATURE « EXPOSANT » Le Salon des Artistes Français aura lieu au Grand Palais du 11 au 16 FEVRIER 2020

(cadre réservé)

NOTICE A REDIGER EN LETTRES MAJUSCULES - MERCI

(cochez une des deux cases ci-dessous ⁽¹⁾)

Mme M. Pseudonyme⁽¹⁾ :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : / / / / / Ville : Pays :

Tél. : / / / / / / / / / / / e-mail :

Nationalité⁽²⁾ : Né(e) le⁽²⁾ : / / / / / / / / /

Médaille obtenue au Salon des Artistes Français (cochez la case correspondant à votre plus haute récompense) :

Méd d'honneur Méd d'or Méd d'argent Méd de bronze Mention

Année d'obtention de cette distinction : / / / / / Section dans laquelle vous l'avez obtenue :

(1). Attention, si vous indiquez un pseudonyme, seul celui-ci figurera sur le catalogue à la place du nom et du prénom (2). La date de naissance et la nationalité n'apparaîtront pas dans le catalogue

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANT A LA DISCIPLINE DANS LAQUELLE VOUS DÉSIREZ EXPOSER

Sculpture Peinture et Œuvre/papier Mosaïque Miniature Architecture
Gravure en médaille Tapisserie/Art mural Gravure Photographie

RESERVÉ AU JURY	TITRE DE L'ŒUVRE (écrire en lettres majuscules)	NATURE DE L'ŒUVRE ex: huile, gouache, acrylique, numérique, bois, bronze, burin, eau forte, argentique	FORMAT ŒUVRE (HxL en cm) (pour la section sculpture : ajouter le poids (kg) de l'œuvre)	PRIX DE L'ŒUVRE EN EURO (3)

(3) Si vous ne souhaitez pas vendre votre œuvre, indiquez «P.A.V.» à la place du prix. Le prix des œuvres n'apparaîtra pas dans le catalogue.

J'autorise la Sté des Artistes Français à faire paraître dans le catalogue et les supports de communication du Salon 2020, les données fournies ainsi qu'une reproduction d'une de mes œuvres. Compte tenu de l'intérêt que cela représente pour moi, je renonce à demander des droits d'auteur. Je consens, par la présente, que la Sté des Artistes Français garde les données fournies pour ses archives ou toute autre communication postérieure.

Je soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition 2020 et m'y conformer sans réserve.

DATE ET SIGNATURE :
(précédées de la mention « lu et approuvé »)

CADRE RESERVÉ AU SECRETARIAT- NE RIEN INSCRIRE

REGLEMENT DES DROITS D'EXPOSITION PAR L'ARTISTE	REMBOURSEMENT S.A.F.
Date du règl :	Date :
<input type="checkbox"/> virement / <input type="checkbox"/> espèces / <input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> virement / <input type="checkbox"/> espèces / <input type="checkbox"/> chèque
Montant :	Bénéficiaire :
Emetteur règl :	Montant :